



**SUISSE
RUGBY**

— FSR —

DIRECTIVE DTN/ CTF

CHAMPIONNAT FEMMES

SAISON 2017-2018

221.112/ Version 1.0

Poste édictant

BoD

Entité responsable

DTN

Auteur

MHG

Contact

CTF

Emission originale

15.09.2017

Dernière révision

-

Approbation AD

-

Entrée en vigueur

15.09.2017

Remplace

Toutes les précédentes

Langue originale

Français

Résumé

Objet et but du règlement

La présente Directive informe les associations et les organes de la Fédération sur l'exécution du Règlement des Compétitions de la FSR dans le domaine des championnats Femmes. L'organisation de ce championnat comme la mise à jour de cette directive est dans la responsabilité du DTN et de la CTF. Les autres commissions de la FSR (en particulier CL, CD, CA) sont intégrées dans l'organisation dans le cadre de leur engagement.

Modifications

Fédération Suisse de Rugby - Schweizerischer Rugby Verband - Swiss Rugby Union

c/o Millionsports GmbH - Buckhauserstrasse 1

CH-8048 Zurich

T +41 21 588 00 21

fsr@suisserugby.com

www.suisserugby.com



Abréviations

AD	Assemblée des Délégués
BoD	Board of Directors
CA	Commission des Arbitres
CCom	Commission des Compétitions
CD	Commission de Discipline
CEO	Chief Executive Officer
CFO	Chief Financial Officer
CL	Commission des Licences
CLO	Chief Legal Officer
Corm	Coordination Meeting
CR	Commission de Recours
CTE	Commission Technique des Ecoles
CTF	Commission Technique Femmes
CTH	Commission Technique Hommes
CTJ	Commission Technique Jeunes (UI8/ UI6)
CT7	Commission Technique Seven's
DTN	Direction Technique Nationale
ExB	Executive Board
FFR	Fédération Française de Rugby
FSR	Fédération Suisse de Rugby
KOM	Kick-Off Meeting
RdC	Règlement des Compétitions
RdC-1	Règlement des Compétitions – Première Partie : Organisation des matchs
RdC-2	Règlement des Compétitions – Deuxième Partie : Licences et transfert des joueurs
RdC-3	Règlement des Compétitions – Troisième Partie : Règlement juridique



Table des matières

1. But et Bases _____	4
2. Championnats femmes _____	4
2.1 Compétitions _____	4
2.2 Equipes _____	4
3. Ligue Nationale Féminines A (LNF-A) _____	5
3.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe _____	5
3.2 Promotion/ Relégation _____	5
3.3 Dispositions techniques Jeu _____	5
4. Ligue Nationale Féminines B (LNF-B) _____	6
4.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe _____	6
4.2 Promotion/ Relégation _____	7
4.3 Dispositions techniques Jeu _____	7
5. Validité _____	8
6. Texte de référence _____	8
Annexe I : Aide-mémoire pour le rugby à XII et à X _____	8
Annexe II : Modèle-règlement de tournoi pour le tournoi de la LNF-B _____	8



1. But et Bases

La présente Directive informe les associations et les organes de la Fédération sur l'exécution du Règlement des Compétitions de la FSR dans le domaine des championnats Femmes. L'organisation de ce championnat comme la mise à jour de cette directive est dans la responsabilité du DTN et de la CTF. Les autres commissions de la FSR (en particulier CL, CD, CA) sont intégrées dans l'organisation dans le cadre de leur engagement.

La FSR établit des Directives dans la forme de dispositions d'exécution (dispositions qui concrétisent et mettent en place les dispositions du règlement des compétitions) et en forme de dispositions provisoires (pour des domaines qui ne sont pas encore réglés dans le règlement supérieur (ici : règlement des compétitions) ou qui n'existent qu'au moment dans la forme d'un concept). Dans le cas présent, il s'agit soit de dispositions d'exécution soit de dispositions provisoires qui – d'une côté - ont le but d'adapter la situation spéciale des équipes au championnat-2017-2018 et - d'autre côté - de concrétiser le concept pour la LNF-B. La directive peut être adaptée dans chaque moment par la DTN ou la CTF.

Les règles de jeu sont basées sur les règles de WORLD RUGBY ainsi que sur le règlement des compétitions de la FSR.

2. Championnat femmes

2.1 Compétitions

Les compétitions féminines se composent de trois compétitions:

- Le **Swiss Super Sevens Womens** composé de 3 tournois de Rugby à VII (pas objet de ces directives)
- Le championnat de la **Ligue Nationale Féminines A (LNF-A)** est un championnat de Rugby à XV. Son déroulement est réglé en particulier dans l'art. 102 RdC-I et concrétisé dans ces directives (chap. 3).
- Le championnat de la **Ligue Nationale Féminines B (LNF-B)** est un championnat pour des équipes féminines en développement dans toute la Suisse, avec une première phase sous forme de tournoi, et une seconde sous forme de matches aller/ retour. Son déroulement est réglé en particulier dans l'art 102^{bis} et concrétisé dans ces directives (chap. 4).

2.2 Equipes

NLF-A

1. Entente Mermigans
2. Winterthur Ladies
3. Entente Redzones
4. Zürich Valkyries
5. Luzern Dangels
6. Cern Wildcats

Total :

6 équipes



NLF-B

1. Alba Ladies
2. Basel Birds
3. Switzers Lady
4. Zug Freyjas

Total :

4 équipes

3. Ligue Nationale Féminines A (LNF-A)

3.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe

La LNF-A est la plus haute classe de jeu dans le rugby Suisse pour les femmes et a pour objectif prioritaire la pratique du Rugby à XV. Elle est assujettie au RdC de la FSR au même titre que toutes les autres compétitions. Son déroulement est réglé en particulier dans l'art. 102 RdC-I.

Cette compétition se déroule en 2 phases :

Phase de qualification

La phase de qualification est constituée de 6 équipes. Elle est jouée en matchs aller-retour.

Matches: 10

Pendant la phase de qualification est établi un classement selon l'art. 78 ss RdC-I. Ce classement est utilisé, à la fin de la phase de qualification, pour classer les équipes dans les groupes de phase finale. En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes est appliqué l'art. 80 du RdC-I.

Phase finale

A l'issue de la phase préliminaire, les équipes classées 1 à 4 participent à la **phase finale**. La **phase finale** se déroule en 2 tours avec des matchs à élimination directe:

Demi-finales : L'équipe classée 1^{ère} après la phase préliminaire reçoit le 4^{ème}. L'équipe classée 2^{ème} après la phase préliminaire le 3^{ème}.

Finale : La finale a lieu lors de la journée des finales (voir article 93^{bis}). L'équipe vainqueur de la finale est désignée championne suisse LNF-A.

3.2 Promotion/ Relégation

L'équipe terminant dernière est reléguée en LNF-B sous réserve que l'équipe championne de LNF-B remplisse les conditions pour participer à un championnat à XV.

3.3 Dispositions techniques Jeu

Voir en particulier Art. 102 al. 3 – 9 RdC-I.



Durée des matches/ pauses (v. art. 46 RdC-I)

La durée des matches est 2 X 40 minutes.

La pause est de 5 minutes, sans que les équipes puissent aller aux vestiaires.

Nombre des joueuses (art. 102 Al. 4 – 6 RdC)

Le minimum des joueuses par équipe est 12 qui doivent être officiellement licenciés dans leur club.

Si une équipe se présente avec moins de 12 joueuses pour un match, elle perd par forfait technique (un match dit de développement doit être toutefois disputé dont le résultat officiel publié sera 30-0).

Si une équipe a moins de 12 joueuses, le résultat est de 30-0 pour l'équipe adverse. Un match dit de développement doit alors être joué, avec prêt de joueuses d'une équipe vers l'autre. Lorsque le quota de joueuses n'est pas atteint et connu à l'avance, des joueuses licenciées dans d'autres clubs peuvent participer à la rencontre de développement. Dans tous les cas, les prénom/ nom/ numéro de licence et club doivent être indiqués sur la feuille de match.

En cas de matchs 12 contre 12 selon l'art. 102 al. 5 RdC-I sont appliqués les règles du jeu pour le Rugby à XII de WORLD RUGBY (v. aussi annexe I).

Si une équipe n'est pas complète (de 12 à 14 joueuses), l'équipe adverse doit adapter son nombre de joueuses. L'égalité numérique doit être respectée en les cas de blessures de joueuses mais pas pour les cas de sanctions sportives (cartons rouges, jaunes ou blancs) ou des retards de joueuses. La durée des matches est de deux fois 40 minutes, sauf accord entre les capitaines.

4. Ligue Nationale Féminines B (LNF-B)

4.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe

La LNF-B est une compétition lancée pour la saison 2017-2018 pour proposer une compétition dans toute la Suisse aux équipes féminines en développement.

La LNF-B est la deuxième ligue féminine en Suisse et vise à amener les clubs à participer à une pratique du Rugby à XV en leur mettant à disposition des options de développement flexibles pour la préparation des joueuses en laissant les jouer le plus souvent possible.

Lorsque l'objectif est de jouer le rugby à XV quand toujours les deux équipes ont assez de joueuses à disposition, il est possible de jouer avec un nombre réduit de joueuses (rugby à XII ou à X). En tous cas, les matches sont à disputer.

La LNF-B est assujettie au RdC de la FSR au même titre que toutes les autres compétitions. Son déroulement est réglé en particulier dans l'art. 102^{bis} RdC-I.

Cette compétition se déroule en 2 phases :

Phase de tournois

La première phase se déroule sous forme de tournois. Les objectifs des tournois sont :

- une solution flexible de compétitions pour des nouvelles équipes sur leur niveau et avec leur nombre de joueuses à disposition.
- des possibilités de jeu régulières et un approche des joueuses des équipes au jeu du rugby à XV.



Seront organisés 4 tournois en agissant chaque équipe de la LNF-B une fois comme hôte. Les dates et les lieux des tournois seront communiqués sur www.suisserugby.com. Pour les tournois sera établi un règlement de tournoi séparé (v. annexe II).

Sont établis uniquement des classements pour chaque tournoi.

Phase de championnat

La deuxième phase se déroule sous forme d'un championnat ou chaque équipe se rencontre en matches aller/retour.

Au début de cette deuxième phase les équipes conservent le nombre de points acquis lors de la première phase (phase de tournois).

Pendant la phase de championnat est établi un classement selon l'art. 78 ss RdC-I. Ce classement est utilisé, à la fin de la phase de championnat, pour déterminer le champion de la LNF-B et les promotions (v. chap. 4.2). En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes est appliqué l'art. 80 du RdC-I.

4.2 Promotion/ Relégation

L'équipe qui termine première après la phase de championnat est promue en LNF-A sous réserve qu'elle puisse jouer un championnat à XV (v. aussi chap. 3.2).

4.3 Dispositions techniques Jeu

Les matchs sont disputés selon les règles du WORLD RUGBY pour le rugby à XII et à X (résumé, voir annexe I).

L'équipe qui reçoit est responsable de vérifier si un arbitre officiel est prévu. Dans le cas contraire, elle doit en rechercher un officiel ou non.

Le minimum des joueuses par équipe comme les conséquences en cas de l'inobservance sont réglés dans l'art. IO2^{bis} Al. 4 – 7 RdC.

En cas de manquement au RdC, les sanctions sont appliquées selon le catalogue des sanctions en vigueur.

Durée des matches/ pauses pour les matchs de la phase de championnat (v. art. 46 RdC-I)

Pour les matchs de la phase de championnat (pour la phase de tournois, v. règlement de tournois), la durée est 2 X 35 minutes.

La pause est de 15 minutes, sans que les équipes puissent aller aux vestiaires.

Nombre des joueuses (art. IO2^{bis} Al. 4 – 7 RdC)

Le minimum de joueuses par équipe est 12 qui doivent être officiellement licenciées dans leur club.

Si une équipe n'est pas complète (10 ou 11 joueuses), l'équipe adverse doit adapter son nombre de joueuses et on fera un match de rugby à X. La durée des matches est de deux fois 35 minutes.



Si une équipe a moins de 10 joueuses, elle perd par forfait technique dont le résultat officiel publié sera 30-0. Un match dit de développement doit alors être joué, avec soit prêt de joueuses d'une équipe vers l'autre, soit une rencontre de Rugby à VII.

Si une équipe se présente avec moins de 7 joueuses ou ne se présente pas, elle reçoit un forfait (match perdu 30-0, 6 essais à 0, -1 point au classement), sans compter les sanctions financières. Un match dit de développement doit alors être joué si l'équipe s'est présentée, avec soit prêt de joueuses d'une équipe vers l'autre, soit une rencontre de Rugby à VII.

5. Validité

La présente Directive a est entrée en vigueur par le 15 septembre 2017 (saison 2017-2018).

Avec l'entrée en vigueur de la présente Directive, toutes les relatives directives précédentes sont annulées.

6. Texte de référence

En cas de divergence de texte, le texte français fait foi.

Sig. Sébastien Dupoux
DTN

Sig. Christa Herrmann
CTF

Annexes

Annexe I : Aide-mémoire pour le rugby à XII et à X, à disposition sur <http://www.suisserugby.com/competitions/women/Inf-b.html#c1348>

Annexe II : Modèle-règlement de tournoi pour le tournois de la LNF-B